Bac Général Maths + SES (Mathématiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-maths-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Sciences économiques et sociales

Session 2025 • Métropole • Jour 1 • Remplacement

Code sujet **25-SESJ1ME3** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Commerce international et protectionnisme
1 réponses • sujet p. 2–5

Épreuve composée — Mobilité sociale, chômage et action collective
4 réponses • sujet p. 6–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Commerce international et protectionnisme

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Dans quelle mesure les effets induits par le commerce international justifient-ils le recours au protectionnisme ?

Démarche. Le commerce international désigne les échanges de biens et de services entre pays. Le protectionnisme regroupe les politiques qui visent à protéger les producteurs nationaux de la concurrence étrangère, par exemple en limitant les importations ou en les renchérissant au moyen de droits de douane. L’expression « dans quelle mesure » invite à examiner les effets positifs et négatifs des échanges, puis à évaluer si le protectionnisme constitue une réponse adaptée et à quelles conditions.

La problématique peut être formulée ainsi : les gains du commerce international s’accompagnent-ils de vulnérabilités économiques et sociales qui justifient une protection ciblée, ou les coûts du protectionnisme risquent-ils de réduire ces gains ? Un plan équilibré consiste à montrer d’abord que les échanges créent des gains tout en fragilisant certaines activités, certains travailleurs et certaines capacités stratégiques ; puis à expliquer que le protectionnisme peut répondre à certains de ces problèmes, mais qu’il comporte lui-même des coûts et des limites.

Les documents doivent être interprétés avec prudence. Le document 2 compare les coûts de production d’un jean selon le pays, mais ne mesure pas à lui seul les effets globaux du commerce sur l’emploi ou le bien-être. Le document 3 indique l’évolution de coefficients de Gini, sans établir que le commerce en est la cause. Le document 4 met en regard les taux de croissance des exportations mondiales et du PIB mondial ; il montre leur évolution conjointe, sans démontrer une causalité. Le document 1 rapporte les choix tarifaires américains et les démarches diplomatiques françaises concernant le cognac.

RÉPONSE À RETENIR

Introduction. Le commerce international s'est développé avec la baisse des coûts de transport, la libéralisation des échanges et la fragmentation internationale des chaînes de production. Il peut élargir les débouchés des entreprises et donner accès à des biens moins coûteux, mais ses effets sont inégalement répartis : certains producteurs et salariés sont davantage exposés à la concurrence, tandis que des dépendances extérieures peuvent devenir préoccupantes dans des secteurs jugés stratégiques. Le protectionnisme désigne les mesures par lesquelles les pouvoirs publics cherchent à protéger les producteurs nationaux de la concurrence étrangère, notamment en limitant ou en renchérissant les importations. Les effets induits par le commerce international justifient-ils donc le recours au protectionnisme, et jusqu'où ? Nous montrerons que les échanges apportent des gains tout en suscitant des vulnérabilités économiques et sociales susceptibles de motiver une protection ciblée ; nous verrons ensuite que cette protection comporte elle-même des coûts et doit rester mesurée.

I. Le commerce international crée des gains, mais ses effets peuvent fragiliser certaines activités et certains groupes.

La spécialisation internationale permet aux pays et aux entreprises de concentrer une partie de leur production dans les activités où ils disposent d'avantages comparatifs, c'est-à-dire où le coût d'opportunité de produire est relativement plus faible. Les échanges rendent alors possible une production plus importante ou moins coûteuse, élargissent les débouchés des entreprises et diversifient les biens accessibles aux consommateurs. La concurrence internationale peut aussi inciter les producteurs à améliorer leur productivité et à innover. Ces mécanismes contribuent à expliquer que les exportations et la production mondiale évoluent souvent dans le même sens. Le document 4 l'illustre sans démontrer une relation causale systématique : en 2021, la croissance annuelle des exportations mondiales est proche de 9 % et celle du PIB mondial d'environ 6 % ; en 2020, les deux reculent, d'environ 5 % pour les exportations et 3 % pour le PIB. Les échanges peuvent donc accompagner l'expansion, mais ils sont aussi exposés aux crises mondiales. Le graphique montre en outre que la croissance des exportations est parfois supérieure et parfois inférieure à celle du PIB : leur évolution conjointe varie selon les années.

La concurrence des producteurs étrangers peut cependant entraîner des pertes pour les entreprises et les travailleurs des secteurs les moins compétitifs. Une baisse de la demande adressée à ces entreprises peut provoquer des fermetures, des destructions d'emplois ou des baisses de salaires. Les salariés ne se reconvertissent pas toujours rapidement : leurs qualifications, leur lieu de résidence ou les emplois disponibles peuvent limiter leur mobilité. Les gains globaux du commerce ne garantissent donc pas que chaque personne ou chaque territoire en bénéficie. Des politiques d'accompagnement — formation, aide à la reconversion ou soutien temporaire aux territoires touchés — peuvent être nécessaires, que l'on choisisse ou non de recourir à des barrières commerciales.

Le document 2 rend visible l'écart des coûts de production d'un jean basique pour homme vendu en France selon le pays de production. Le coût total indiqué est de 17,3 € pour une production en France, contre 7,9 € en Chine, 6,5 € au Pakistan et 6,3 € au Bangladesh. L'écart entre la France et la Chine est de 9,4 €, soit environ 54 % du coût français : $9,4 \div 17,3 \approx 0,543$. Le graphique indique aussi un coût de main-d'œuvre de 12,5 € en France, contre 2,7 € en Chine et 1,2 € au Bangladesh. Ces données donnent à voir une pression concurrentielle potentielle sur la production française. Elles ne permettent toutefois pas, à elles seules, de conclure que le commerce explique des pertes d'emplois : elles portent sur un produit et une année, et ne renseignent pas sur la productivité, la qualité, les salaires effectivement versés ni les autres effets de l'activité commerciale.

Les effets distributifs des échanges méritent également attention. Le coefficient de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des revenus : plus il est proche de 1, plus cette distribution est inégalitaire. Dans le document 3, il passe entre 1992 et 2022 de 0,52 à 0,63 aux États-Unis et de 0,46 à 0,57 en Chine ; en France, il évolue de 0,44 à 0,46. À l'échelle mondiale, il diminue de 0,70 à 0,67. Ces données montrent des évolutions différentes selon les pays et pour le monde, mais elles ne permettent pas d'isoler les inégalités au sein des pays de celles entre pays, ni d'attribuer leur évolution au commerce international. Les politiques fiscales et sociales, le progrès technique et les transformations de l'emploi peuvent également jouer un rôle. Le document justifie donc de s'interroger sur la répartition des gains des échanges, mais pas d'affirmer que le commerce est à lui seul responsable de la hausse des inégalités nationales.

Enfin, la spécialisation peut créer des dépendances envers des fournisseurs étrangers pour des biens ou des intrants essentiels. En cas de crise, de rupture logistique ou de tension géopolitique, l'accès à ces produits peut être compromis. La préservation de capacités de production dans des secteurs stratégiques, ainsi que la sécurité nationale, peuvent dès lors constituer des motifs d'intervention commerciale. Le document 1 rapporte que les États-Unis ont relevé les droits de douane sur près d'une dizaine de secteurs considérés comme stratégiques, pour des produits chinois représentant l'équivalent de 18 milliards de dollars. Les droits sur les véhicules électriques passent de 25 % à 100 %, ceux sur l'acier et l'aluminium de 7,5 % à 25 %, et ceux sur les semi-conducteurs de 25 % à 50 %. Le document mentionne aussi une enquête américaine sur les risques pour la sécurité nationale liés aux technologies chinoises dans l'automobile. Il rapporte enfin l'argument de Lael Brainard selon lequel la Chine « finance sa croissance aux dépens des autres » : il s'agit de la justification avancée par une responsable américaine, et non d'une démonstration indépendante de pratiques déloyales dans le document.

II. Le protectionnisme peut répondre à certains de ces effets, mais il n'est ni sans coût ni toujours efficace.

Un droit de douane renchérit le prix d'un produit importé. Il peut ainsi réduire l'avantage de prix des producteurs étrangers et laisser du temps à une activité nationale pour investir, innover ou se réorganiser. Une protection temporaire peut être défendue lorsqu'une industrie naissante doit acquérir une taille et une expérience suffisantes pour devenir compétitive. Des mesures ciblées peuvent aussi contribuer au maintien d'une capacité productive jugée stratégique ou répondre à une concurrence considérée comme faussée par des subventions. Des règles sociales ou environnementales applicables aux produits importés peuvent également viser à éviter que la concurrence repose sur le non-respect de normes fondamentales, sous réserve de leur conception et de leur mise en œuvre. Ces objectifs ne signifient pas que toute hausse des droits de douane soit pertinente : l'efficacité dépend du ciblage, de la durée, des possibilités de substitution et de l'existence d'un plan d'adaptation de la production.

Le document 1 illustre un choix de protection sectorielle : les autorités américaines déclarent vouloir se prémunir contre de futures importations chinoises de véhicules électriques, alors même que, selon l'article, les constructeurs chinois sont peu présents aux États-Unis. Cette précision indique que la mesure peut viser à prévenir une menace anticipée plutôt qu'à corriger un dommage immédiat. Elle ne prouve pas que la protection permettra effectivement de développer une filière nationale compétitive. Pour atteindre cet objectif, elle devrait notamment s'accompagner d'investissements, de formation et d'innovation ; sans cela, les producteurs protégés risquent de rester peu efficaces.

En outre, le coût des droits de douane est supporté, au moins en partie, par les importateurs, les entreprises qui utilisent les produits concernés et les consommateurs, selon les réactions des producteurs et des acheteurs. Si un droit renchérit un intrant utilisé dans la production nationale, il peut aussi augmenter les coûts des entreprises du pays qui protège son marché. La protection peut alors réduire le choix des consommateurs et limiter les gains liés à la spécialisation et à la concurrence. Dans

le cas du jean, taxer les vêtements importés pourrait améliorer la position relative des producteurs locaux, mais aussi renchérir l'habillement pour les ménages et les coûts des distributeurs. Le document 2 ne chiffre pas ces effets : il permet de comparer des coûts de production, pas de calculer le prix final après une taxe ni la variation de l'emploi qui en résulterait.

Le protectionnisme peut enfin provoquer des mesures de rétorsion. Un partenaire touché par des droits de douane peut taxer à son tour les produits du pays qui a pris ces mesures, ce qui nuit alors aux exportateurs de ce dernier et peut déclencher une escalade. Le document 1 illustre ce risque diplomatique : la France a cherché à éviter l'application de taxes douanières « provisoires » chinoises sur le cognac français, et le président français a remercié son homologue chinois de son ouverture à ce sujet. Cet épisode ne prouve pas que toute mesure protectionniste entraîne nécessairement une riposte, mais il montre que les décisions commerciales peuvent affecter les exportateurs et les relations entre pays. Le document 4 rappelle que les exportations mondiales connaissent des variations importantes ; toutefois, il ne permet pas d'isoler l'effet propre des mesures protectionnistes sur leur évolution.

Pour ces raisons, le protectionnisme doit être comparé à d'autres instruments. La formation et l'accompagnement des travailleurs répondent directement aux difficultés de reconversion ; les aides à l'innovation et à l'investissement peuvent renforcer la compétitivité sans rendre durablement plus chers les biens importés ; les politiques de redistribution peuvent répartir plus équitablement les gains. La coopération internationale et la négociation peuvent, quant à elles, traiter les désaccords sur les subventions ou les normes tout en limitant le risque d'escalade. Une mesure protectionniste se justifie davantage lorsqu'elle répond à un objectif clairement défini, qu'elle est ciblée, proportionnée et temporaire, et qu'elle est accompagnée d'une stratégie d'adaptation, plutôt que lorsqu'elle vise à isoler durablement l'économie de la concurrence.

Conclusion. Les effets du commerce international justifient un examen attentif des coûts sociaux, des pertes concentrées dans certaines activités et des dépendances susceptibles de fragiliser des secteurs stratégiques. Les documents montrent des écarts de coûts de production, des évolutions contrastées des coefficients de Gini et une forte variabilité des échanges ; ils ne suffisent cependant pas à établir que le commerce est la cause unique de ces phénomènes. Le protectionnisme peut donc être justifié dans certains cas, notamment pour répondre à une vulnérabilité stratégique ou à une concurrence faussée, à condition d'être ciblé et accompagné de mesures d'adaptation. Mais il peut renchérir les produits et les intrants, réduire certains gains des échanges et susciter des représailles. Il ne constitue ainsi pas une réponse générale aux effets négatifs du commerce international : sa légitimité dépend de sa nécessité, de son efficacité attendue et de la maîtrise de ses coûts.

Épreuve composée

20 points

Mobilité sociale, chômage et action collective

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Question Question

Sujet p. 6

> Présentez deux limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.

Une table de mobilité met en relation la position sociale d'origine d'une personne, souvent approchée par la catégorie socioprofessionnelle de son père, et sa position sociale à l'âge adulte. Elle permet donc d'étudier la mobilité intergénérationnelle, mais ne mesure pas toute la mobilité sociale.

1. **Elle ne prend en compte qu'une partie des dimensions de la position sociale.** Les catégories socioprofessionnelles sont larges et ne distinguent pas toujours des situations différentes de revenu, de diplôme, de prestige ou de conditions de travail. Les tables intergénérationnelles ne renseignent pas non plus directement sur les changements de position au cours de la vie d'un individu, c'est-à-dire la mobilité intragénérationnelle. La mesure dépend donc des catégories retenues et de la dimension sociale privilégiée.
2. **La mobilité observée ne suffit pas à mesurer l'égalité des chances de mobilité.** Les transformations de la structure des emplois peuvent conduire des personnes à occuper une catégorie différente de celle de leurs parents sans que les chances relatives d'accès aux différentes positions soient devenues plus égales. Par exemple, la diminution des emplois agricoles et l'augmentation des emplois de cadres peuvent produire des changements de catégorie liés à la transformation de la structure sociale. Pour comparer les chances de mobilité selon l'origine sociale, il faut donc compléter l'analyse des déplacements par une mesure de la fluidité sociale.

RÉPONSE À RETENIR

Deux limites sont que les tables ne rendent compte que de certaines dimensions de la position sociale et qu'elles ne permettent pas, à elles seules, de séparer les mobilités liées aux transformations de la structure des emplois de l'évolution des chances relatives de mobilité.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Question 1.

Sujet p. 7

> À l'aide des données du document, vous comparerez les évolutions des coûts horaires du travail de la Suède et de l'Italie. (2 points)

Le document présente un indice du coût horaire du travail en base 100 en 2009. Il faut comparer les indices des deux pays et leur évolution : un indice de 100 en 2009 sert de référence, et les valeurs ultérieures indiquent une évolution relative à cette base, non un coût en euros.

En Suède, l'indice passe de 100 en 2009 à 142 en 2022. Il augmente donc de 42 points d'indice, soit une hausse de 42 % par rapport à 2009. La progression est globalement continue, avec une hausse marquée en fin de période.

FormaV - document d'entraînement non officiel

En Italie, l'indice passe de 100 en 2009 à 118 en 2022 : il augmente de 18 points d'indice, soit 18 % par rapport à 2009. La hausse est ainsi moins importante qu'en Suède. L'indice italien stagne approximativement au milieu des années 2010, puis progresse, connaît un recul autour de 2021 et remonte jusqu'en 2022.

Ces indices permettent de comparer les évolutions relatives depuis 2009, mais pas les niveaux absolus des coûts horaires dans les deux pays.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Entre 2009 et 2022, l'indice du coût horaire du travail augmente davantage en Suède qu'en Italie : il passe de 100 à 142 en Suède, soit +42 points d'indice, et de 100 à 118 en Italie, soit +18 points. La progression suédoise est globalement continue, tandis que l'évolution italienne est plus modérée et irrégulière.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez deux politiques différentes pouvant être mises en œuvre pour lutter contre le chômage. (4 points)

Le document décrit l'évolution du coût horaire du travail, mais ne présente ni le chômage ni l'effet d'une politique sur celui-ci. Il ne permet donc pas, à lui seul, d'établir un lien de causalité entre le coût du travail et le chômage. Deux politiques distinctes peuvent néanmoins être présentées.

1. **Réduire le coût du travail pour favoriser les embauches.** Les pouvoirs publics peuvent diminuer les cotisations patronales, notamment sur les bas salaires, ou accorder des aides à l'embauche. Si le coût d'un salarié baisse, certaines embauches auparavant jugées trop coûteuses peuvent devenir rentables pour les entreprises ; leur demande de travail peut alors augmenter. Le document indique qu'en 2022 l'indice atteint 142 en Suède et 118 en Italie, pour une base 100 en 2009, mais cette comparaison ne prouve pas que l'évolution du coût du travail explique celle du chômage. Une baisse de cotisations a par ailleurs un coût pour les finances publiques et son effet dépend de la réaction des entreprises.
2. **Développer la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.** Des formations professionnelles, des reconversions et un accompagnement individualisé peuvent aider les personnes à acquérir les compétences recherchées par les employeurs. Cette politique vise notamment à réduire le chômage structurel lorsque les qualifications disponibles ne correspondent pas aux emplois proposés. Son efficacité dépend de la qualité des formations et de l'existence d'emplois correspondant aux compétences acquises.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux politiques différentes de lutte contre le chômage sont la baisse ciblée du coût du travail, pour inciter les entreprises à embaucher, et la formation accompagnée des demandeurs d'emploi, pour réduire les inadéquations de compétences. L'indice du document décrit les coûts horaires relativement à 2009, mais ne suffit pas à évaluer l'efficacité de ces politiques sur le chômage.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'action collective est diversifiée.

Introduction. L'action collective désigne une action coordonnée de plusieurs individus qui se mobilisent pour défendre un intérêt commun, faire reconnaître une cause ou peser sur une décision. Elle peut réunir des acteurs organisés, comme des syndicats et des associations, ou des citoyens mobilisés ponctuellement. Les documents présentent des mobilisations pour les droits des femmes, les préoccupations des citoyens et différents moyens d'exprimer une opinion ou de chercher à influencer les décisions. On peut donc montrer que l'action collective se diversifie par les causes et les acteurs concernés, mais aussi par les moyens employés.

1. Des causes et des acteurs variés. L'action collective peut défendre des intérêts matériels, des droits ou des valeurs. Le document 1 l'illustre avec les rassemblements du 8 mars 2024 : des personnes, en grande partie des femmes, défilent à Paris et dans près de 200 villes pour défendre les droits des femmes et l'égalité, notamment dans le monde professionnel, dénoncer les violences sexuelles et défendre l'accès à l'IVG et à la PMA. Des associations organisent les rassemblements ; des personnalités politiques et syndicales y participent, ainsi que la secrétaire générale de la CGT et l'actrice Judith Godrèche. Une même manifestation peut donc réunir des individus et des organisations différents autour de revendications qui se recoupent.

Le document 1 montre également que l'action collective peut associer la protestation dans l'espace public à la recherche d'un changement institutionnel. Les slogans et le défilé rendent les revendications visibles. Le rassemblement a lieu le jour de la cérémonie de scellement de l'inscription dans la Constitution de la « liberté garantie » d'accès à l'IVG. Une mobilisation peut contribuer à rendre une cause visible et à soutenir une évolution juridique, sans que le document permette de lui attribuer à elle seule cette évolution. Les estimations de participation diffèrent selon les sources : la secrétaire générale de la CGT revendique 100 000 manifestants dans les rues de la capitale, tandis que la préfecture de police en estime 28 000.

Les préoccupations susceptibles de susciter ou d'orienter une mobilisation sont elles aussi diverses. Selon le document 2, parmi les 18-24 ans, le pouvoir d'achat est cité parmi les trois préoccupations personnelles principales par 45 % des répondants, contre 55 % pour l'ensemble des Français. Chez les jeunes, 32 % citent le changement climatique, 23 % la lutte contre les discriminations, 21 % l'emploi et le chômage et 21 % le système de santé. Il s'agit de réponses à une question autorisant trois choix : ces résultats décrivent des préoccupations déclarées, et non une participation effective à une action collective. Ils montrent néanmoins que les enjeux susceptibles de rassembler des citoyens ne se limitent pas aux revendications salariales ou à une seule cause.

2. Des formes d'action qui vont de la participation électorale à la protestation. Les citoyens peuvent chercher à peser sur les décisions par des moyens institutionnels, en particulier le vote, ou par des actions protestataires et des engagements organisés. Dans le document 3, voter aux élections est le moyen le plus souvent cité comme permettant d'exercer le plus d'influence sur les décisions prises en France : cette réponse passe de 67 % en décembre 2010 à 53 % en février 2023. L'action collective peut aussi prendre la forme du boycott, qui consiste à refuser d'acheter certains produits ou à éviter certaines entreprises pour exercer une pression, ou de la grève, qui suspend collectivement le travail afin de défendre des revendications. En février 2023, 21 % des répondants citent le boycott et 28 % la manifestation dans la rue.

D'autres moyens sont possibles : militer dans une association ou une ONG, dans un parti politique ou un syndicat, désobéir aux autorités pour défendre une cause, ou discuter sur Internet. Ces formes diffèrent par leur degré d'organisation et par leur rapport aux institutions. Une association peut structurer une campagne

FormaV - document d'entraînement non officiel

durable ; un syndicat peut organiser une grève ; une manifestation rend une revendication visible dans l'espace public ; la désobéissance civile conteste une règle ou une décision par une action de protestation. Les échanges en ligne peuvent diffuser des informations et faciliter la coordination, même si discuter sur Internet ne signifie pas nécessairement participer à une action collective organisée.

Le document 3 montre enfin que l'influence attribuée à ces moyens varie dans le temps. Pour le boycott, la part des répondants qui le citent passe de 35 % en décembre 2010 à 21 % en février 2023, après avoir atteint 41 % en décembre 2015. Pour le vote, elle passe de 67 % en décembre 2010 à 53 % en février 2023. Ces données portent sur les moyens que les personnes interrogées estiment les plus influents ; elles ne mesurent pas directement leur usage effectif. Elles montrent cependant que plusieurs voies d'expression coexistent et que leur influence perçue varie.

Conclusion. L'action collective est diversifiée par les causes qu'elle défend — droits, égalité, pouvoir d'achat, emploi ou environnement — et par les acteurs qui la portent, des associations et syndicats aux citoyens mobilisés. Elle emprunte également des moyens variés : vote, grève, boycott, manifestation, militantisme associatif, syndical ou politique, désobéissance et échanges en ligne. Ces modalités peuvent se compléter : une mobilisation rend une revendication visible, tandis que des organisations peuvent la structurer et chercher à peser sur les décisions publiques. Enfin, une préoccupation déclarée ou une opinion sur l'influence d'un moyen d'action ne prouve pas, à elle seule, une participation effective.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'action collective est diversifiée par les causes et les acteurs qu'elle rassemble, ainsi que par les moyens mobilisés : vote, grève, boycott, manifestation, militantisme associatif, syndical ou politique, désobéissance et échanges en ligne. Les documents illustrent cette pluralité, tout en distinguant les préoccupations déclarées et l'influence perçue de la participation effective.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-sciences-eco-sociales-2025-metropole-1-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.